

# Violence et ordre public au Moyen Âge

avec l'historienne Claude GAUVARD

Seconde date :

Mardi 27 novembre 2018 à 20h

Inscription : [cafes.histoire@gmail.com](mailto:cafes.histoire@gmail.com)

Le Balbuzard, 54 rue René Boulanger 75010 Paris



## Qui sommes-nous ?

Née en juin 1997, L'ASSOCIATION THUCYDIDE s'est donnée pour objectif d'apporter des clefs de compréhension et de décryptage de l'actualité et des faits de société à tout public.



### Les Cafés Histoire

Espaces de rencontres, d'échanges, et aussi de questionnement, LES CAFÉS HISTOIRE de l'Association Thucydide rassemblent, dans un lieu convivial, des historiens autour d'un public avide de connaissances et de compréhension de l'Histoire, de l'actualité et des faits de société. Ces espaces de rencontres sont également des lieux de diffusion des connaissances par le biais de ce livret d'information contenant, en fonction des sujets : définitions, chronologies, citations, cartes, biographies et toutes informations permettant à chacune et chacun de mieux cerner le sujet abordé.

**NOTRE BUT :** contribuer à mieux comprendre notre monde, mais aussi à décrypter la complexité des informations qui nous submergent quotidiennement.

### Nous (re)joindre

cafes.histoire@gmail.com  
www.cafeshistoire.com  
et www.cafes-thema.com

## VIOLENCE ET ORDRE PUBLIC AU MOYEN ÂGE

### Sommaire

- 3 L'intervenante
- 4 Définitions
- 6 Regards sur...  
Une amende honorable  
Le supplice des traîtres
- 8 Pour aller plus loin  
L'École Nationale des Chartes
- 9 ... et toujours plus loin...
- 10 Pubs !
- 11 Merci au Balbuzard...
- 12 Les Cafés Histoire

### Remerciements

L'Association Thucydide remercie Madame Claude GAUVARD pour son aimable participation à ce *Café Histoire*, et ce à deux reprises, afin de satisfaire à la demande massive !

Tous nos remerciements également à Camille GRAND-DEWYSE qui, du fin fond des États-Unis, a contribué à la réalisation de ce livret, à Alain PLOUVIEZ pour la captation vidéo, Marion HARB et Élisabeth MUSTEL pour leur aide dans l'organisation de ce *Café Histoire*, et enfin à Christophe HUGUEL, médiateur lors de chaque *Café Histoire*.

Et merci à vous d'être toujours aussi nombreuses et nombreux à venir assister à nos rencontres. Vos questions enrichissent chaque mois nos débats.

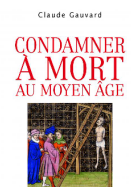
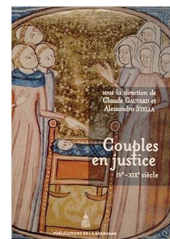
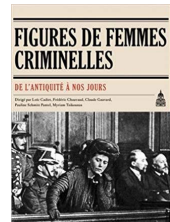
## CLAUDE GAUWARD

Professeure émérite d'histoire du Moyen Âge à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne où elle a dirigé l'École doctorale d'Histoire, elle est membre honoraire de l'Institut universitaire de France. Spécialiste de la société politique au Moyen Âge, elle consacre notamment son œuvre à l'histoire de la criminalité et de la justice qu'elle étudie en dégagant les comportements des différentes composantes de la société et les valeurs sur lesquelles se fonde le lien social. Elle dirige, aux Puf, les collections « Une histoire personnelle » et « Le noeud gordien » et co-dirige la Revue Historique.



### Bibliographie (très) sélective de Claude Gauward

- **Condamner à mort au Moyen Âge**, Paris, PUF, 2018.
- **La France au Moyen Âge du Ve au XV<sup>e</sup> siècle**, Paris, PUF, 2014.
- **Le temps des Valois**, Paris, PUF, 2013.
- **Couples en justice**, Publications de la Sorbonne, 2013.
- **Le temps des Capétiens**, Paris, PUF, 2013
- **Figures de femmes criminelles de l'Antiquité à nos jours**, (dir.) Paris, Publications de la Sorbonne, 2010.
- **Le Moyen Âge**, Paris, la Martinière, 2010.
- **L'Enquête au Moyen Âge**, Rome, École française de Rome, 2008.
- **Pratiques sociales et politiques judiciaires dans les villes de l'Occident à la fin du Moyen Âge**, (dir.) Rome, EFR, 2007.
- **Violence et ordre public au Moyen Âge**, Paris, Picard, 2005.
- **Information et société en Occident à la fin du Moyen Âge**, (Dir.) Paris, Publications de la Sorbonne, 2004.
- **Être parisien** (Dir.), actes du colloque organisé par l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris-Île-de-France (26-28 septembre 2002), Paris, Publications de la Sorbonne, 2004.
- **Le petit peuple dans l'Occident médiéval : terminologies, perceptions, réalités** : actes du Congrès international tenu à l'Université de Montréal (octobre 1999), Paris, Publications de la Sorbonne, 2002.
- **Les rites de la justice au Moyen Âge**, (Dir.) Paris, Le Léopard d'or, 2000.
- « **De grace especial** ». **Crime, État et société en France à la fin du Moyen Âge**, 2 vol., Paris, Publ. de la Sorbonne, 1991 (rééd. 2010).



puf

## DÉFINITIONS

### ASSEUREMENT

Acte légal ou judiciaire existant depuis le XII<sup>e</sup> siècle et garantissant le non usage de la violence entre deux parties affrontées.

### DROIT CANONIQUE (ou “droit canon”)

L'ensemble des lois et des règlements qui régissent le gouvernement de l'Église et de ses fidèles, y compris la juridiction, les sanctions et l'administration des biens. Il apparaît dès les premiers siècles du christianisme, et se développe surtout aux III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles après la conversion de Constantin.

### DROIT ROMAIN

Considéré comme l'un des premiers systèmes juridiques, il désigne le droit édicté dans l'Empire romain antique et les lois en vigueur en Europe occidentale jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

### JUSTICE SEIGNEURIALE

À la base de l'organisation judiciaire médiévale avec les prévôtés, elle correspond à la délégation du pouvoir royal aux seigneurs. Elle s'exerce à travers des cours de justice locales essaimées dans tout le royaume de France et permet aussi l'application des édits et ordonnances royaux. Jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, les cours sont présidées par le seigneur, mais il en délègue peu à peu l'autorité à des juges locaux. La justice seigneuriale est articulée en trois niveaux :

### HAUTE JUSTICE

Apparue au X<sup>e</sup> siècle, elle est l'un des trois niveaux de la justice seigneuriale. avec la moyenne et la basse justices. En l'exerçant, le seigneur peut juger toutes les affaires et attribuer toutes les peines, y compris la peine capitale.

### MOYENNE JUSTICE

Le seigneur (ou le juge seigneurial) qui exerce la moyenne justice à partir du XIV<sup>e</sup> siècle peut juger les rixes, injures et vols mais ne peut les punir de mort. La moyenne justice joue un rôle important au civil, en particulier en matière de successions.

### BASSE JUSTICE

Ce niveau de la justice seigneuriale s'applique aux affaires relatives aux droits dus au seigneur, comme les cens, rentes, exhibitions de contrats et héritages sur son domaine.



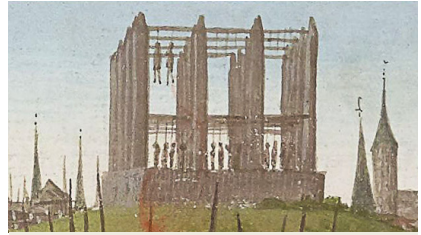
*seigneur est tenu de recevoir fil luy a este fau contre le quel demunaât la pte a a este nmk at*

Le seigneur rendant la justice. Miniature (XV<sup>e</sup> s.). Ph. Coll. Archives Larbor.  
Source : Larousse en ligne.  
[www.larousse.fr/encyclopedie/images/Justice\\_seigneuriale/1315810](http://www.larousse.fr/encyclopedie/images/Justice_seigneuriale/1315810)



### FOURCHES PATIBULAIRES

Marques du siège de la haute justice, les gibets sont apparus au XII<sup>e</sup> siècle. Ils sont constitués de deux colonnes de pierre sur lesquelles repose une traverse de bois. Les plus connus sont ceux de Montfaucon à la porte nord-est de Paris.



Le Gibet de Montfaucon. Détail des *Grandes Chroniques de France enluminées* par Jean Fouquet, fol. 236 recto. Gallica

### ORDALIE

Désigne le « jugement de Dieu », lorsqu'est laissée à Dieu la décision du crime et de l'innocence. Elle consiste en une forme de procès par lequel le suspect est soumis à une épreuve physique, potentiellement mortelle, dont l'issue, théoriquement déterminée par Dieu, permet de conclure à la culpabilité ou à l'innocence dudit suspect. Au Moyen Âge, les suspects peuvent ainsi être soumis à l'ordalie par le feu, l'eau bouillante, l'eau glacée, etc.

### PRÉVÔT DE PARIS

Établi au XII<sup>e</sup> siècle, il est un officier royal représentant le gouvernement et les intérêts du roi. Il est préposé à la juridiction du Châtelet.

### CHÂTELET

Fait référence au Grand Châtelet de Paris (par opposition au Petit Châtelet). Construite au début du XII<sup>e</sup> siècle, cette forteresse a été détruite au début du XIX<sup>e</sup> siècle et fait aujourd'hui place à la Place du Châtelet. Le Grand et le Petit Châtelets protégeaient les accès aux ponts qui reliaient l'île de la Cité aux berges de la Seine au nord et au sud. Comme tous les châtelets, ces ouvrages avaient pour fonction de défendre un accès et étaient constitués de deux tours jumelles encadrant un passage voûté. Mais, dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle, les châtelets parisiens perdent leur fonction défensive à la suite de l'élargissement de l'enceinte de la ville par Philippe Auguste. Au Grand Châtelet est alors établi le siège de la prévôté de Paris chargée de la police et de la justice criminelle. Le bâtiment abritait prisons et salles de torture et était réputé pour être particulièrement sinistre.

### LETTRE DE RÉMISSION

«Acte de la chancellerie par lequel le roi octroie son pardon à la suite d'un crime ou d'un délit, arrêtant ainsi le cours ordinaire de la justice, qu'elle soit royale, seigneuriale, urbaine ou ecclésiastique, au moyen d'une lettre patente. La rémission est un acte de pardon, de grâce ou d'indulgence, accordé par le roi. La rémission décharge le coupable de la peine qu'il avait encourue. Ce n'est pas une amnistie. Le délit existe toujours, mais il est interdit d'y faire référence, d'exiger une réparation ou autre.»

CL. Gauvard, « *De grace especial* ». *Crime, État et société en France à la fin du moyen âge*, Paris, 1991 (Publications de la Sorbonne, Histoire ancienne et médiévale, t. XXIV), p. 63.



Bas-relief réalisé à l'issue de la réparation faite par les trois sergents du prévôt coupables du meurtre de Pierre Gougis en 1440. Ce tableau commémoratif figurait sur la base d'une croix de pierre qui, avec une effigie de la victime, constituait un ensemble placé à l'endroit même du déroulement du crime. (...) L'image représente une cérémonie d'amende honorable que confirme l'inscription en français qui l'accompagne: «C'est la representacion de l'amende honorable faite à l'université [et à ceux du] couvent de céans.» Trois hommes, entourés de bourgeois parisiens, sont représentés en chemise, un cierge à la main et à genoux devant une assemblée de religieux précédés de deux bedeaux portant des verges. Une inscription latine, partiellement conservée, évoque la mort du maître, la douleur provoquée par ce grand crime et ce sacrilège d'avoir versé le sang. Il est précisé qu'afin de conserver la mémoire de la victime, cette image fut placée à l'endroit où celle-ci avait été tuée et inhumée. La suite est une louange à l'université de Paris, «lumière du monde et de la sagesse, mère de toute doctrine». L'instrumentalisation par l'Université de la mort violente subie à des fins d'autocélébration trouve ici une de ses expressions les plus abouties. La mémoire du crime et de la peine est offerte à l'ensemble de la population parisienne, véritable cicatrice dans l'espace urbain, rappelant qu'aucun bourgeois, même sergent du prévôt, ne peut porter atteinte à la vie d'un membre de l'Université sans encourir une punition sévère et infamante.

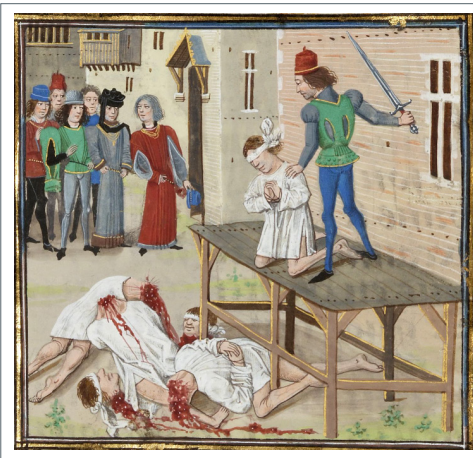
(Collection lapidaire de l'École nationale supérieure des beaux-arts de Paris, WB 295. © Ensba, Paris).  
 Source : Antoine Destemberg. "Morts violentes et lieux de mémoire. Les réparations faites à l'université de Paris à la fin du Moyen Âge". *Traverse. Revue d'Histoire/Zeitschrift für Geschichte*, éditions Chronos, 2008, 2, pp.37-49. <10.5169/seals-99639>. <hal-00348424> - <https://hal-paris1.archives-ouvertes.fr/hal-00348424/document>

### Décapitation d'Olivier IV de Clisson, 2 août 1343.

En 1343-1344, un certain nombre de nobles sont passés à l'obédience anglaise, en Bretagne et en Normandie. Voici, le 2 août 1343, Olivier de Clisson, chevalier, décapité sur un échafaud place des Halles à Paris. (...) Son corps est ensuite traîné sur une claie au gibet de Paris et là, pendu par les aisselles au plus haut étage, tandis que sa tête est envoyée à Nantes pour être placée, fichée sur une lance, sur la porte de Sauvetout car il avait trahi la ville. L'exemplarité ne fait pas de doute : il convient que les spectateurs gardent « perpétuel memoire » de l'événement et des forfaits commis.

Paris est devenu le théâtre des exécutions pour crimes politiques. Les grands opposants y sont jugés puis décapités, en général place de Grève ou aux Halles, et leur corps est pendu au gibet. En outre, leurs membres peuvent être dépecés pour être suspendus aux portes de la ville ou renvoyés au lieu de leur puissance ou de leur forfait, comme le note le greffier criminel du Parlement, le 2 août 1343, à propos d'Olivier de Clisson :

*« L'an de grace mil CCC XLIIII le samedi secont jour d'aoust, messires Oliviers, sires de Cliçon, chevaliers, prisonniers en Chastellet de Paris, pour pluseurs traïsons et autres crimes perpetrez par lui contre le roy et la coronne de France, et aliances qu'il avoit faites au roy d'Angleterre, anemi du roy et du royaume de*



*France, si comme lidiz messires Oliviers le cognut et confessa, fu par jugement du roy donné à Orlens, traynez du Chastellet de Paris es hales, en Chapiaus [Champeaux] et là ot, sur un eschafaut, la teste coppée. Et puis d'ileuc fu le corps trayné au gibet de Paris et là pendu au plus haut estage. Et la teste fu envoié à Nantes en Bretagne pour estre mise en une hante [lance] seur la porte de Sauvetout comme de traïstre, et cuida trahir ladite cité de Nantes, à perpetuel memoire».*

Un peu plus tard, entre 1405 et 1449, le *Journal d'un bourgeois de Paris* décrit surtout le supplice infligé aux condamnés pour crimes politiques, décapités pour la plupart, car leur condamnation révèle les trahisons et les revirements successifs de la guerre civile, si bien qu'ils échappent aux jugements des tribunaux ordinaires. Il est normal que Paris soit le théâtre de leur exécution pour réparer une majesté royale blessée.

#### Sources

Illustration : Enluminure de Loyset Liedet. Vers 1470, BnF, ms fr. 2643, fol. 126.

Texte : Claude Gauvard, *Condamner à mort au Moyen Âge*, PUF, 2018, pp. 43-44 et 122-123.

## POUR ALLER PLUS LOIN...

Quelques travaux de l'École Nationale des Chartes  
[www.chartes.psl.eu](http://www.chartes.psl.eu)



### ***Violence et structures archaïques du Haut Moyen Âge : perspectives girardiennes.***

Conférence, Cycle « Les grandes voix ».

► Michel Rouche, spécialiste du haut Moyen Âge : <https://bit.ly/2R8k3fd>

### ***Justice, vengeance et compromis en Normandie (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles).***

S'interroger sur les mécanismes du règlement des conflits invite à une meilleure prise en compte des acteurs non-ducaux, des usages qu'ils font de la norme ou de l'écrit, mais éclaire aussi les fondements du pouvoir ducal...

► Thèse de Thomas Roche : <https://bit.ly/2OW9Mkl>

### ***Le port d'armes en France et la législation royale du milieu du XIII<sup>e</sup> au milieu du XIV<sup>e</sup> s.***

« Le port d'armes » : les termes du sujet évoquent à la fois une pratique sociale et une incrimination juridique ; une pratique incontestablement habituelle à la fin du Moyen Âge et une incrimination mise en place en France à partir de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, au travers de multiples interdictions royales, urbaines et ecclésiastiques.

► Thèse de Romain Wenz : <https://bit.ly/2Q9F8Zt>

### ***Les officiers de justice au travail dans la sénéchaussée de Toulouse à la fin du Moyen Âge d'après les registres de la sénéchaussée. « Exercer le fait de la justice ».***

Les officiers de justice de la sénéchaussée de Toulouse, du riche légiste au plus humble « artisan-sergent » en passant par le notaire aisé, sont des membres à part entière de la société toulousaine et au-delà, méridionale, qu'ils sont censés policer. C'est par leurs fonctions, par le service du roi qu'ils se définissent et que le regard d'autrui, par lequel se construit la *fama*, les définit. De la place des différents officiers au sein du champ judiciaire local dépendent à la fois le prestige et la richesse, d'où de multiples tensions qui n'affectent pas pour autant le cours d'une justice royale prise et estimée par les Méridionaux.

► Thèse de Benjamin Bober : <https://bit.ly/2roQP6g>

### ***La justice et la paix à Douai à la fin du Moyen Âge.***

La ville de Douai, commune de Flandre de la fin du Moyen Âge, constitue le cadre de l'analyse de l'évolution de pratiques et de politiques judiciaires urbaines, en lien avec la baisse des pouvoirs municipaux face au renforcement des pouvoirs centraux bourguignons puis habsbourgeois et face aux évolutions plus larges de l'appareil de répression que les ducs de Bourgogne mettent en place dans l'ensemble de leurs possessions. Les interactions sont nombreuses en ville entre les différentes autorités communales, comtales et royales qui se partagent les compétences judiciaires, auxquelles se rajoute la pluralité des mesures possibles établies par le droit communal afin de limiter la violence et de permettre à la commune d'exister...

► Thèse de Marie Nikichine : <https://bit.ly/2BrQuZA>





### **Histoire de la justice : La justice au Moyen Âge.**

France Culture, La Fabrique de l'Histoire, par Emmanuel Laurentin. Une émission en compagnie de Maud Ternon et Claude Gauvard.

Durée : 51'

► <https://www.franceculture.fr/emissions/la-fabrique-de-lhistoire/histoire-de-la-justice-14-la-justice-au-moyen-age>



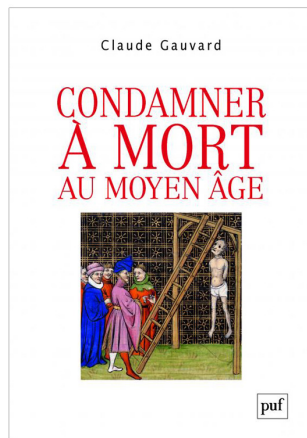
### **La justice en l'an Mil.**

La Documentation française, coll. « Histoire de la justice / Association française pour l'histoire de la justice, n°15, 2015.

► [https://www.ladocumentationfrancaise.fr/catalogue/9782110100931/index.shtml#book\\_publisher](https://www.ladocumentationfrancaise.fr/catalogue/9782110100931/index.shtml#book_publisher)

## **Condamner à mort au Moyen Âge. Pratiques de la peine capitale en France XIII<sup>e</sup> - XV<sup>e</sup> siècles,** Claude Gauvard, Paris, PUF, 2018

« Digne de mourir, comme inutile au monde » : c'est en ces termes que les archives ont conservé la trace de la condamnation à mort d'un valet déclaré coupable de vol, à Paris, en 1391. Cette sentence glacée conforte-t-elle la vision d'un Moyen Âge sanguinaire où la peine capitale aurait été fréquente ? Révèle-t-elle la puissance d'un roi qui affirme ainsi sa domination sur ses sujets, ou la dérive de l'Église qui ne considère plus que, selon l'enseignement de saint Augustin, le criminel peut être racheté ? Condamner à mort au Moyen Âge n'est pas un acte plus anodin qu'aujourd'hui, et si, en ces siècles de construction de la justice, la condamnation est un outil d'affirmation du pouvoir royal, ce n'est pas par sa nature coercitive ou arbitraire, mais par l'encadrement des juges et la pratique



de la grâce. C'est là l'autre pan d'un Moyen Âge rénové que Claude Gauvard révèle depuis plusieurs décennies, avec cette volonté d'approcher au plus près, par un examen minutieux et clairvoyant de sources inédites, la cohérence d'une société médiévale qui nous apparaît à la fois étrangère et fondatrice.

#### Sommaire

1. Une peine fréquente ?
2. Une peine fantasmée
3. Une peine redoutée
4. Une peine justifiée
5. Une peine encadrée
6. Une peine régaliennne ?
7. Une peine graciée
8. Une peine acceptée ou imposée ?
9. Une peine ciblée

## Pubs !

Aucune des entreprises mentionnées n'a payé pour figurer ici : on les aime bien, c'est tout !

### Médiéval 1 : la chaîne qui dure 1000 ans



La chaîne Youtube d'Alain Plouviez, un passionné de Moyen-Âge...

Vous rêvez de chevaliers et de princesses ou galérez sur votre contrôle d'histoire la semaine prochaine ?... Vous êtes médiéviste, pro de la reconstitution et des fêtes médiévales, ou même écolier, collégien, lycéen... Alain va essayer de vous apprendre quelques trucs sur la vie au Moyen-Âge. Mais surtout, il va briser quelques idées reçues et autres fantasmes hollywoodiens ! Bienvenue sur une période qui couvre près de mille ans et qui n'a pas été la période sombre et barbare qu'on imagine trop souvent.

Site : [www.youtube.fr/Medieval1](http://www.youtube.fr/Medieval1)

### Librairie Aux livres, etc.



C'est grâce à cette librairie située au 36 rue René Boulanger que vous pouvez vous procurer les ouvrages de nos intervenants durant les Cafés Histoire. Et en plus, les libraires sont super accueillants et de très bon conseil !

Tél. : 01.42.03.39.96

Ouvert du mardi au samedi 10h à 20h + dimanche 14h à 20h.

Mail : [librairie@auxlivresetc.com](mailto:librairie@auxlivresetc.com)

[www.facebook.com/Auxlivresetc](http://www.facebook.com/Auxlivresetc)

### Le Point d'encre



Impressions numériques, reprographie, tirages de plans, etc.

Pour faire court : **c'est grâce à eux que vous tenez ce livret entre vos tendres mains !** Ils sont hyper réactifs et vraiment adorables : en général, on leur envoie le document le matin même du Café ! Mais ça, c'est un secret...

16 rue faidherbe, 75011 Paris

Tél. : 01 43 56 22 29

Mail : [info@gpscom.fr](mailto:info@gpscom.fr)

<http://gpscom.fr>

## LE BALBUZARD



Le 30 novembre, le Balbuzard ferme ses portes.

Après plus de 3 ans passés en ce lieu à y organiser plus de 40 Cafés Théma (*Cafés Histoire, Cafés Citoyens Santé Travail, Cafés Actu-Médias*), des réunions et l'anniversaire de l'association Thucydide / Cafés Théma, je souhaite remercier l'équipe qui nous a accueillis avec une amitié franche et sincère.

1000 mercis à Gilles, Virginie, Didier, Shéhérazade, Stéphane et toute l'équipe du **BALBUZARD** pour leur accueil chaleureux

Puissent-ils retrouver vacilement en emploi... en traversant la rue ?

Patrice Sawicki



# LES CAFÉS HISTOIRE

Les prochains Cafés Histoire

• **Mardi 4 décembre 2018**

*Juger les fous au Moyen Âge.* Avec **Maude TERNON**



Et en 2019, si tout se passe bien, nous parlerons, entre autres, de **Napoléon I<sup>er</sup> et Napoléon III** avec Xavier MAUDUIT, de la **naissance du planning familial** avec Annette WIEVIORKA, de la **torture au Moyen Âge** avec Faustine HARANG, des **Tribunaux révolutionnaires** avec Antoine BOULANT.

Les Cafés Histoire sur les réseaux sociaux



Twitter

<https://twitter.com/cafeshistoire>



Facebook

<https://www.facebook.com/CafesHistoire>



Google+

<https://plus.google.com/+CafesHistoire/posts>



You Tube

<youtube.com/c/CafesHistoire>

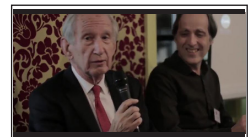
Retrouvez les vidéos des Cafés Histoire sur Youtube



*Histoire des vignobles français*  
JEAN-ROBERT PITTE.



*La Corée du Nord,  
monarchie atomique ?*  
PASCAL DAYEZ-BURGEON.



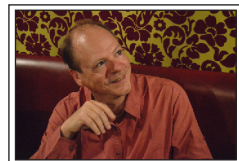
*Pour ou contre  
le film historique*  
JEAN TULARD.



*La guerre  
des Russes blancs,*  
JEAN-JACQUES MARIE.



*Les «invasions barbares»:  
mythe ou réalité ?*  
BRUNO DUMÉZIL.



*Machiavel*  
PATRICK BOUCHERON.